



LUDOTHÈQUE MUNICIPALE



Autorisation de diffusions d'images :

Autorise N'autorise pas

La ville de Cagnes sur Mer à utiliser les clichés photographiques, réalisés par ses services, mettant en scène mon enfant.

Cette autorisation porte sur l'ensemble des documents édités, sur tous types de supports de reproduction et m'engage à ne réclamer aucun droit de reproduction.

Recommandations utiles des parents :

.....

Souhaitez-vous recevoir par mail les informations sur les manifestations culturelles de la ville

oui non

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art . 34 de la loi informatique et des libertés du 06/01/1978 CNIL)

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur :..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche : valide le fonctionnement et le règlement intérieur de la structure

Date : Signature du représentant légal :

Renseignements sur la famille :

Représentants légaux :

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

Profession :

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

Profession :

Responsable (s) adultes(s) en charge de l'enfant :

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

Enfant(s) :

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

ClasseÉcole F/M

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

ClasseÉcole F/M

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

ClasseÉcole F/M

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

ClasseÉcole F/M

NOM : Prénom : date de naiss..... F/M

ClasseÉcole F/M

ADRESSE :

.....

Code postale..... Ville.....

Tél. domicile : Tél. autres

Tél. maman..... Tél. Papa

e.mail (respecter la casse)@.....

Règlement intérieur (extraits) :

Article 1. Les missions de la Ludothèque municipale :

La Ludothèque est un service public rattaché au service culturel de la ville de Cagnes-sur-Mer, destiné à toute la population

Article 2. Accès à la Ludothèque :

La Ludothèque se situe au 3 rue Louis Négro, 06800 Cagnes-sur-Mer

Horaires :

de sept. à juin : mercredi, vendredi, samedi : 10h-12h30 et 14h-18h

juillet-août : mardi, mercredi, vendredi 10h-12h30 et 14h-18h et le

samedi 10h-12h30

fermetures annuelle : 3 semaines en août et entre Noël et jour de l'an

Tarifcation :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal,

Article 3. Conditions d'emprunts et de jeu sur place

4 jeux par carte, pour 3 semaines.

L'usager devra vérifier les jeux dès son retour au domicile, et en cas de **problème le signaler par téléphone ou par mail dans les 48h !**

Téléphone : 04 92 02 37 15

mail : ludothèque@cagnes.fr

En cas de perte de jeux ou dégradation, il peut être demandé à l'usager de remplacer à l'identique le jeu, ou de retrouver les pièces manquantes, ou de rembourser.

L'usager s'engage à rendre les jeux, jouets, livres, déguisements complets et propres. Une vérification des contenus des jeux est effectuée à chaque retour de jeux. Aucune réclamation postérieure ne sera admise.

Le jeu sur place est possible 2 heures / jour. Il est possible de jouer avec les jeux qui sont dans les salles MAIS pas ceux à « emprunter »

Par souci d'hygiène, les déguisements doivent être rendus lavés.

Article 4. Précaution d'usage : comportements des usagers dans la ludothèque.

Respecter les consignes de sécurité. Respecter l'ordre de rangement des jeux et jouets, remettre en place et vérifier les contenus.

Il est interdit de boire, manger, fumer dans les espaces clos.

Les portables devront être désactivés pendant les ateliers et mis sur vibreur en mode « discrétion » dans l'établissement.

Les usagers sont tenus de respecter le calme (interdiction de courir, crier ...)

Rester jouer auprès des enfants que l'on accompagne

Des fautes graves et répétées peuvent entraîner la suspension du prêt et / ou l'exclusion temporaire du lieu (parents prévenus par téléphone), voire une suspension du prêt et / ou l'exclusion définitive de l'établissement sur proposition motivée du responsable de la ludothèque auprès de Mr le Maire de Cagnes-sur-Mer.

Article 7 : validité du règlement

Tout usager de la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. Toute modification sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.